

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 24 octobre 2017 portant nomination des membres de la sous-commission de concertation sur l'information des jeunes

A.M. 07-10-2020

M.B. 22-10-2020

La Ministre de la Jeunesse,

Vu le décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et de leurs fédérations, l'article 43;

Vu l'arrêté ministériel du 24 octobre 2017 portant nomination des membres de la sous-commission de concertation sur l'information des jeunes;

Considérant la demande du 10 juillet 2020 de l'ASBL Fédération Infor Jeunes (FIJWB),

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, 2^o, de l'arrêté ministériel du 24 octobre 2017 portant nomination des membres de la sous-commission de concertation sur l'information des jeunes, les modifications suivantes sont apportées :

1^o les mots «Mme Catherine DELOO» sont remplacés par les mots «M. JACOB Raphaël».

Article 2. - A l'article 1^{er}, 3^o, de l'arrêté ministériel du 24 octobre 2017 portant nomination des membres de la sous-commission de concertation sur l'information des jeunes, les modifications suivantes sont apportées :

1^o les mots «[...]» sont remplacés par les mots «M. ROUSSEAU Nicolas».

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur à dater de sa signature.

Bruxelles, le 7 octobre 2020.

V. GLATIGNY